

VENDREDI 20 MAI 2016

ASSISES DE L'AUBE

# Vingt ans de prison pour Claude Uteza

À l'issue de trois heures de délibéré, la cour et le jury ont reconnu Claude Uteza responsable et coupable de viol ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

## RAPPEL DES FAITS

- Le 23 septembre 2014, le corps sans vie de Sébastien est retrouvé nu, sur son lit.
- Depuis mardi, son voisin, Claude Uteza doit répondre de viol ayant entraîné la mort sans intention de la donner.
- Dix-huit années de réclusion criminelle ont été requises par l'avocat général.

J'ai attendu qu'il me réponde avant de faire quoi que ce soit. Si Claude Uteza assume sa responsabilité dans la mort de son voisin et ami, il se défend de la moindre contrainte. Il campe sa défense autour de l'homicide involontaire. « J'aurais dû rester avec lui, m'assurer qu'il allait bien. J'aurais dû appeler les secours et lui sauver la vie. Mais je ne l'ai pas fait et, aujourd'hui encore, je ne sais pas vraiment expliquer pourquoi. » Durant cette nuit tragique du 22 au 23 septembre 2014, une relation sexuelle extrêmement violente laisse Sébastien, un père de famille âgé de 35 ans, à l'agonie. En une heure, il est emporté par



Armelle Courtois, avocat de la défense.  
Dessin ENO

mé par une dose d'alcool massive couplée à de nombreux médicaments, il est incapable de réagir. Pour les experts, la fragilité de Sébastien, que Claude Uteza ne pouvait ignorer, pose question. « Il présente des troubles pervers de la personnalité avec une tendance à utiliser l'autre. à s'en servir. à le

maintient malgré l'insistance de la présidente Catherine Morin-Gonzalez : Claude Uteza est un individu dangereux et le risque de récidive dans le cadre d'un délit sexuel est possible. « Il utilise son voisin du dessus afin d'assouvir ses pulsions sexuelles. » Enfermé dans une froideur affective, il a « conscience de l'état médical de son ami et il en profite ».

Des conclusions qui tranchent avec celles de Mauricette Gardez, expert psychologue. « Il culpabilise même si cela n'émerge pas dans sa réalité. » Atteint par une dépression profonde, Claude Uteza ne présente aucun signe « de violence, ni d'impulsivité. Il faudra du temps mais il est capable de se remettre en question. »

## « Une proie »

À quelques instants des plaidoiries et réquisitions, le frère de l'accusé lève le voile sur une vie de misère. « Il dormait sous les combles alors que nous avions une chambre. Il était rabaisé, humilié par ma mère. Quand il était enfant, c'était un ange. Livré à lui-même durant toute son enfance, mal-aimé, il est devenu faible et influencable. » Une vie de misère qu'il re-

« Dans ce corps inerte qu'il désire tant, il voit la possibilité d'un passage à l'acte sans opposition possible. » Delphine Loria, avocat général

garçon qu'il désire et qui se refuse à lui. « Une proie » selon les termes de M<sup>e</sup> David Scribe, avocat des parties civiles. « Il aurait dit non, il se serait rebellé s'il avait pu le faire. Mais le copain qui vient le réconforter est celui qui le viole. C'est un monstre. »

Monstrueux, Claude Uteza l'est aussi pour M<sup>e</sup> Karine Delaune. « Il a fait preuve d'acharnement pour assouvir ses envies et qu'importe que sa victime ait vécu la même vie de misère que lui. »

À son tour, l'avocat général ne retient rien de ses explications incohérentes. « Dans ce corps inerte qu'il désire tant, il voit la possibilité d'un passage à l'acte sans aucune opposition possible. » Avant de maquiller la scène de crime et tenter de faire disparaître quelques traces, Claude Uteza contraint son ami « Comment un homme incon-

Malgré le sang qui s'écoule et l'état de son ami, il tourne les talons et s'enfuit. « La plupart du temps, c'est un homme poli, serviable mais c'est aussi celui qui viole. » Les réquisitions seront à la hauteur de la gravité des faits : dix-huit ans assortis d'une peine de sûreté correspondant à la moitié de la peine.

Lorsque M<sup>e</sup> Courtois s'avance pour défendre les intérêts de son client, elle sait que la tâche s'annonce difficile. Gommer les impressions d'audience, la froideur affichée de son client et accrocher l'homicide involontaire. « Il est conscient qu'il est responsable de sa mort mais ce jour-là, il ne s'est pas rendu compte de la gravité de la situation. » Lorsque Claude Uteza grimpe les quelques marches qui le séparent de Sébastien, il veut avant tout l'aider. « Comme chaque jour, il prend soin de lui. Il l'aide à se déshabiller avant de lui proposer une relation sexuelle et il lui dit oui. Qui peut venir démontrer l'inverse sans céder à des hypothèses ? »

À l'issue du délibéré, Claude Uteza a été condamné à vingt années de réclusion criminelle. La période de sûreté a été fixée à dix ans.